



Annexes à la demande d'examen au cas par cas

Projet d'aménagement Courbes-Royes
SAINT-APOLLINAIRE (21)

Référence du document	TR22-186_NEXITY_Saint-Apollinaire_Cas par cas_Annexes (VF)	
Version Date	VF V1	21/04/2023 13/04/2023
Rédigé par	Laetitia Bossens	
Vérifié par	Florence LECORVAISIER Cheffe de projet flecorvaisier@terao.fr 07 80 91 70 97 01 42 46 06 63	

SOMMAIRE

Le présent document a pour objectif de répertorier les annexes à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, concernant le projet d'aménagement de Courbes-Royes sur la commune de Saint-Apollinaire (21), réalisé par la maîtrise d'ouvrage NEXITY.

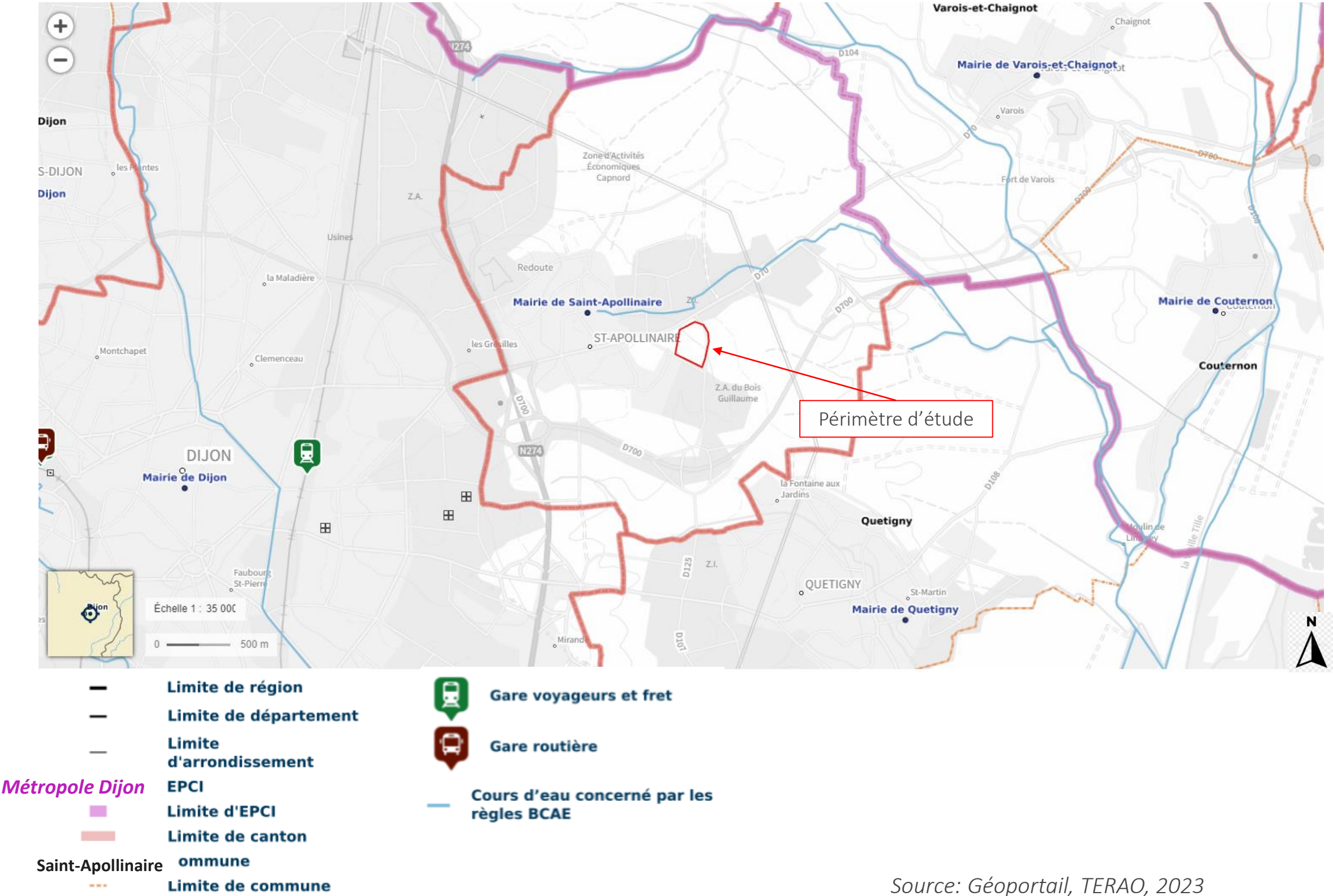
Les annexes sont les suivantes :

ANNEXE 1 : DOCUMENT CERFA N°14734	PAGE 4
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/35 000	PAGE 5
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION	PAGE 6
ANNEXE 4 : PLAN MASSE DU PROJET	PAGE 9
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET	PAGE 10
ANNEXE 6 : LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ZONES ET RÉSERVES NATURELLES	PAGE 13
ANNEXE 7 : EXIGENCE RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES DOCUMENTS D'URBANISME	PAGE 15
ANNEXE 8 : CARTES DES RISQUES NATURELS	PAGE 17
ANNEXE 9 : CARTES DES RISQUES ANTHROPIQUES	PAGE 20
ANNEXE 10 : CARTE DE LOCALISATION ET PHOTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES	PAGE 24
ANNEXE 11 : ETUDE FAUNE/FLORE/ZONE HUMIDE	PAGE 25
ANNEXE 12 : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ISO 14001 DE NEXITY	PAGE 26

ANNEXE 1 : DOCUMENT CERFA N°14734

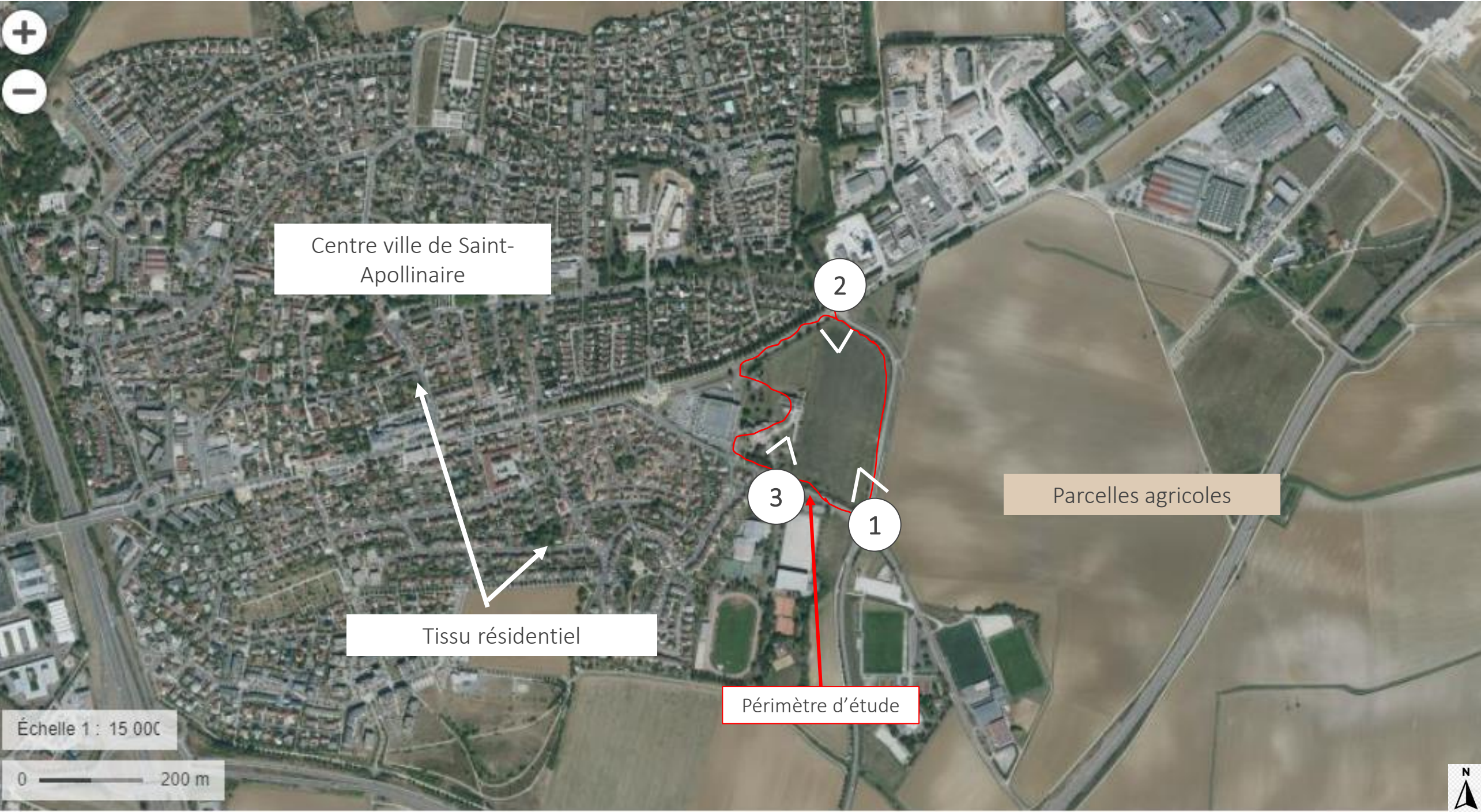
Document intitulé « informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire » (cf. document distinct joint)

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/35 000



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ENVIRONNEMENT PROCHE :



Source : Géoportail, Terao, 2023

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ENVIRONNEMENT PROCHE :

Photographies du site, depuis le rond-point au Sud du site
Google maps, Street view, 2023



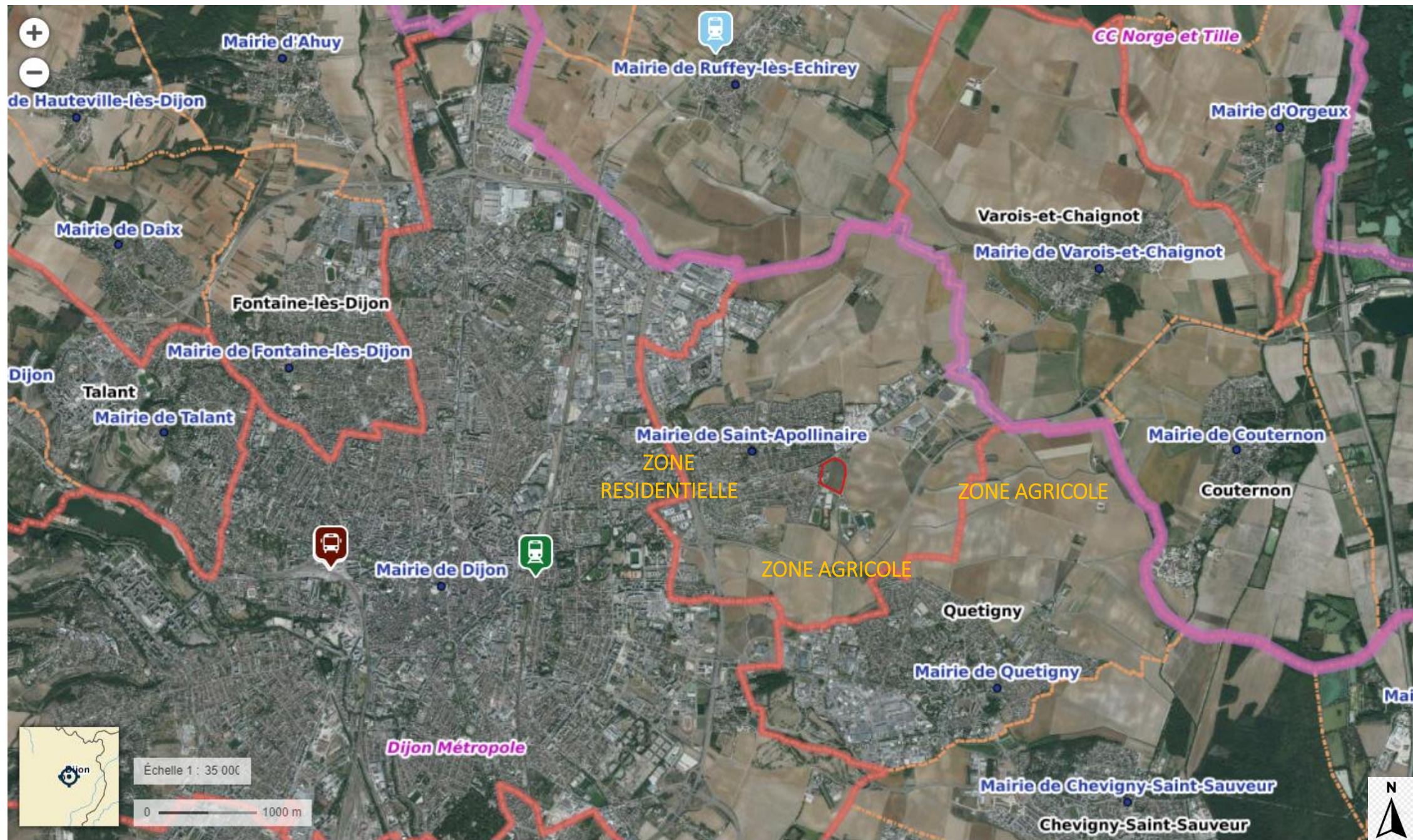
Point d'entrée au Nord du site, Cours de Gray
Google maps, Street view, 2023



Seconde entrée, rue François Mitterrand, au Sud
Google maps, Street view, 2023

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

PAYSAGE LOINTAIN :



- Limite de région
 - Limite de département
 - Limite d'arrondissement
 - CA d'Agen EPCI
 - Limite d'EPCI
 - Limite de canton
 - Rezé Commune
 - Limite de commune
-  Gare voyageurs et fret
 -  Gare routière

Source : Géoportail, TERA0, 2023

ANNEXE 4 : PLANS MASSE DU PROJET

PLANS MASSE DU PROJET :



Plans masse, dossier d'offre Nexity du 30 Septembre 2022

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

CONNEXIONS VERTES ET DOUCES :



Schéma des connexions du secteur Courbes-Royes à la ville de Saint Apollinaire, Dossier d’offre Nexity du 30 Septembre 2022

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

AMÉNITÉS URBAINES ET ÉQUIPEMENTS :

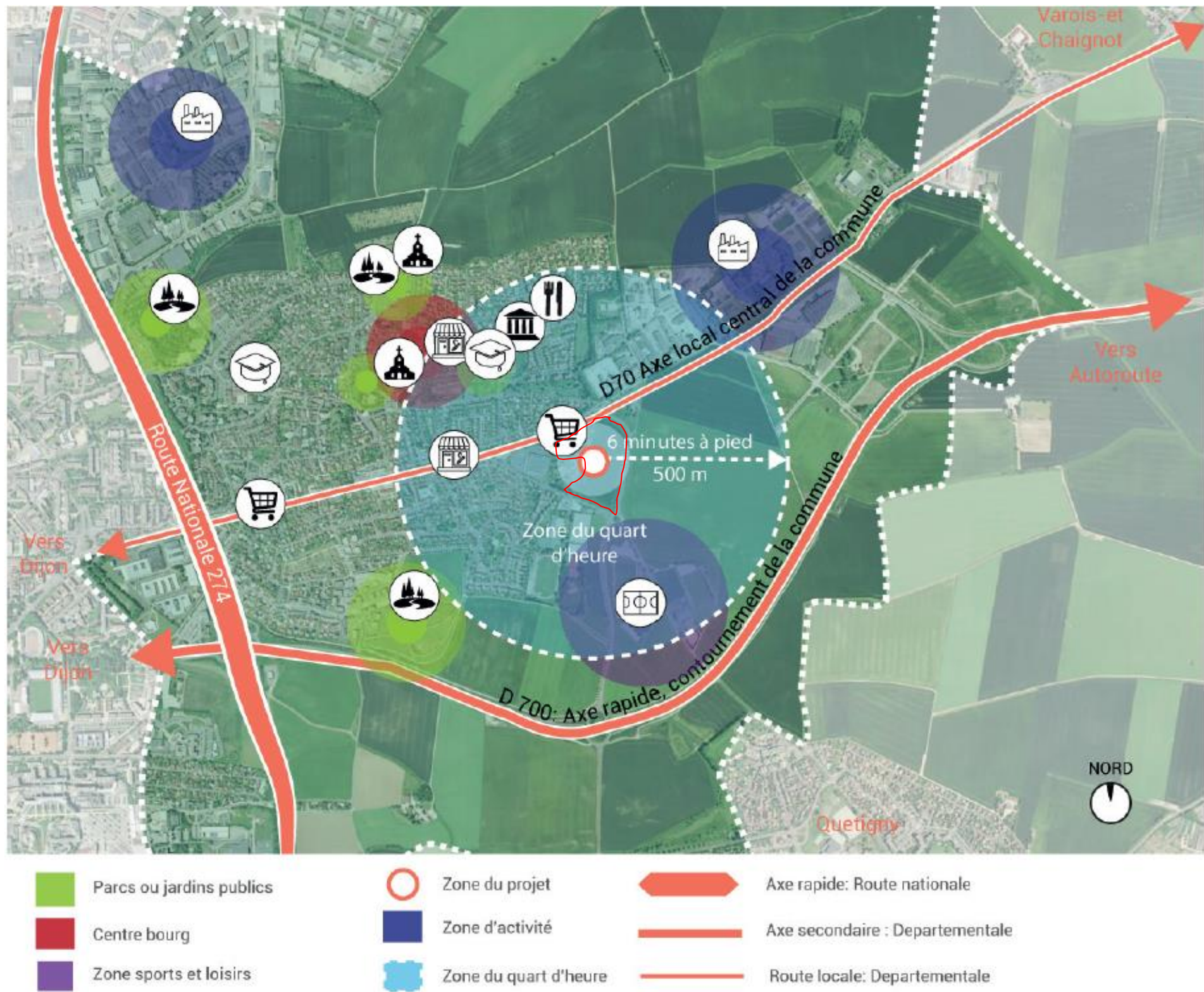


Schéma des dynamismes du secteur Courbes-Royes, Dossier d'offre Nexity du 30 Septembre 2022

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

PHOTO AÉRIENNE 1/5 000 :



Source : Géoportail, TERAQ, 2023

ANNEXE 6 : LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ZONES ET RÉSERVES NATURELLES

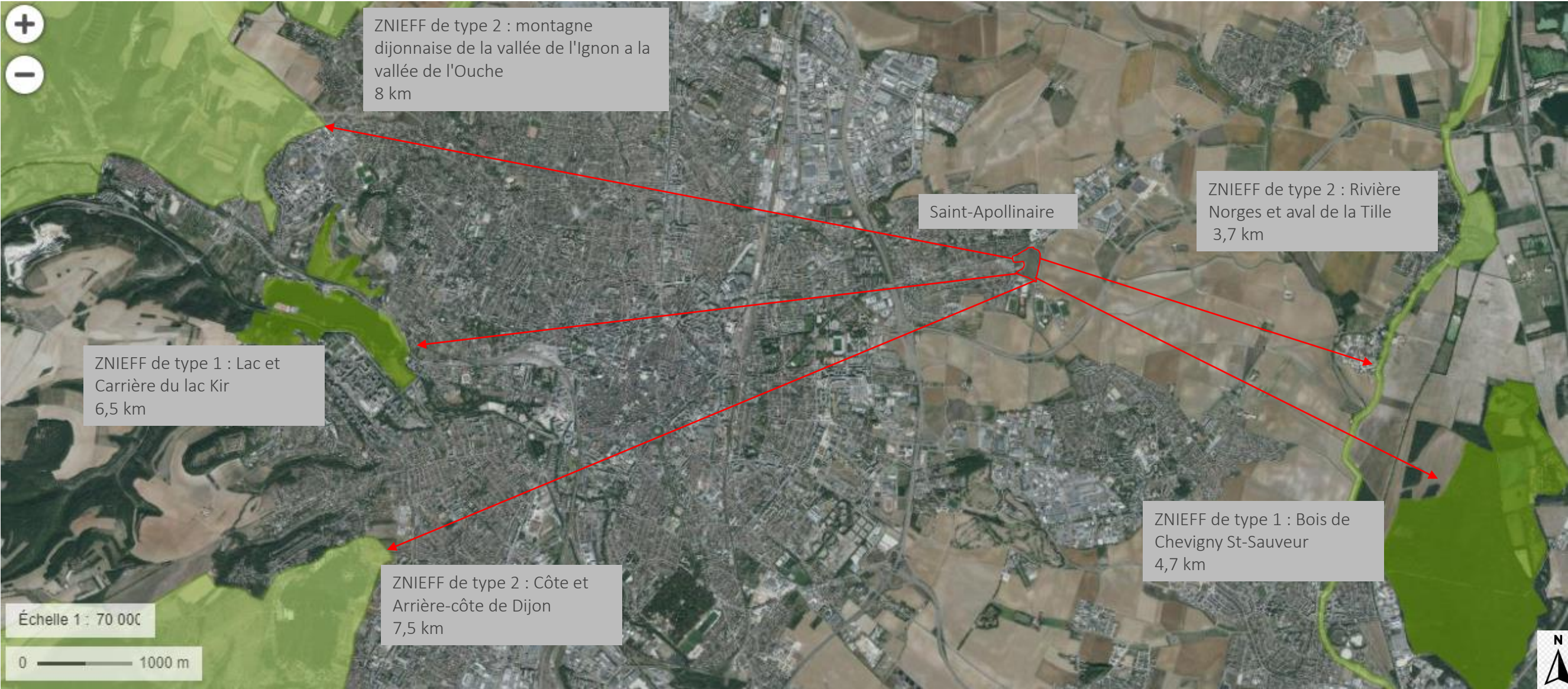
LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES :



Source : Géoportail, Terao, 2023

ANNEXE 6 : LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ZONES ET RÉSERVES NATURELLES

LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ZNIEFF LES PLUS PROCHES :



Source : Géoportail, Terao, 2023

ANNEXE 7 : EXIGENCE RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES DOCUMENTS D'URBANISME

SCHEMA DE L'OAP SITE 2 / SDIS - SAFER:



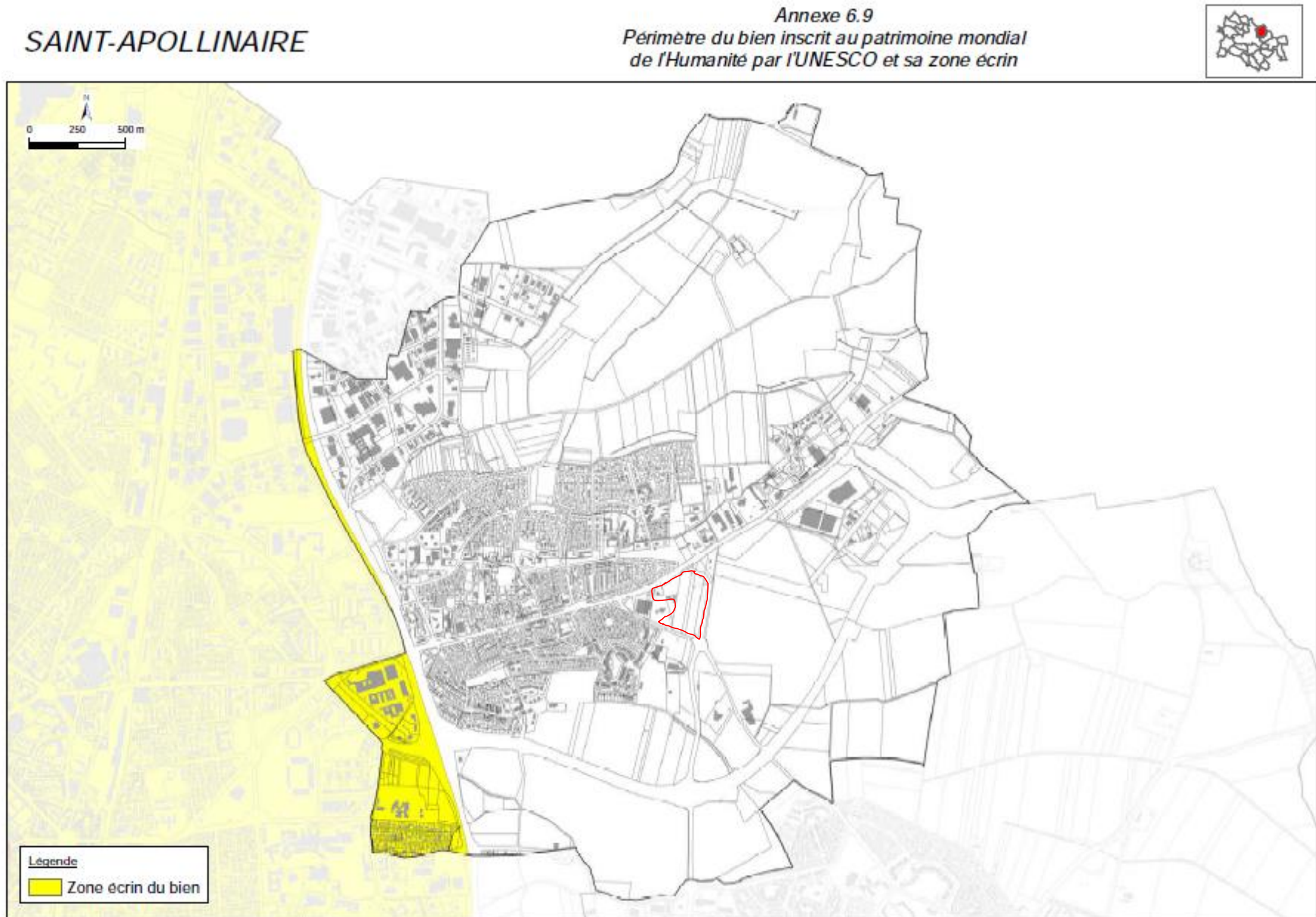
SITE 2 / SDIS - SAFER

- > Réaliser une opération d'ensemble de type écoquartier, proposant des typologies d'habitat diversifiées, des espaces collectifs qualitatifs (espaces verts, placettes...) et des continuités pour les modes doux.
- > Réaliser une interface végétale généreuse, plantée et arborée le long de la RM1250 afin de constituer une lisière urbaine qualitative, visible depuis l'Arc.
- > Assurer des accès et une traversée du quartier depuis les différentes voies qui bordent le site, en prévoyant une continuité cyclable avec la piste existante de la RM1250.
- > Préserver un espace libre sur la façade Ouest du site au droit de la canalisation de gaz ainsi que pour la réalisation ultérieure d'une continuité douce ou d'une voie d'accès permettant de renforcer le maillage vers le tissu urbain existant.

Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 31 mars 2022

ANNEXE 7 : EXIGENCE RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES DOCUMENTS D'URBANISME

ZONE DE PROTECTION DES SITES CLASSÉS UNESCO :

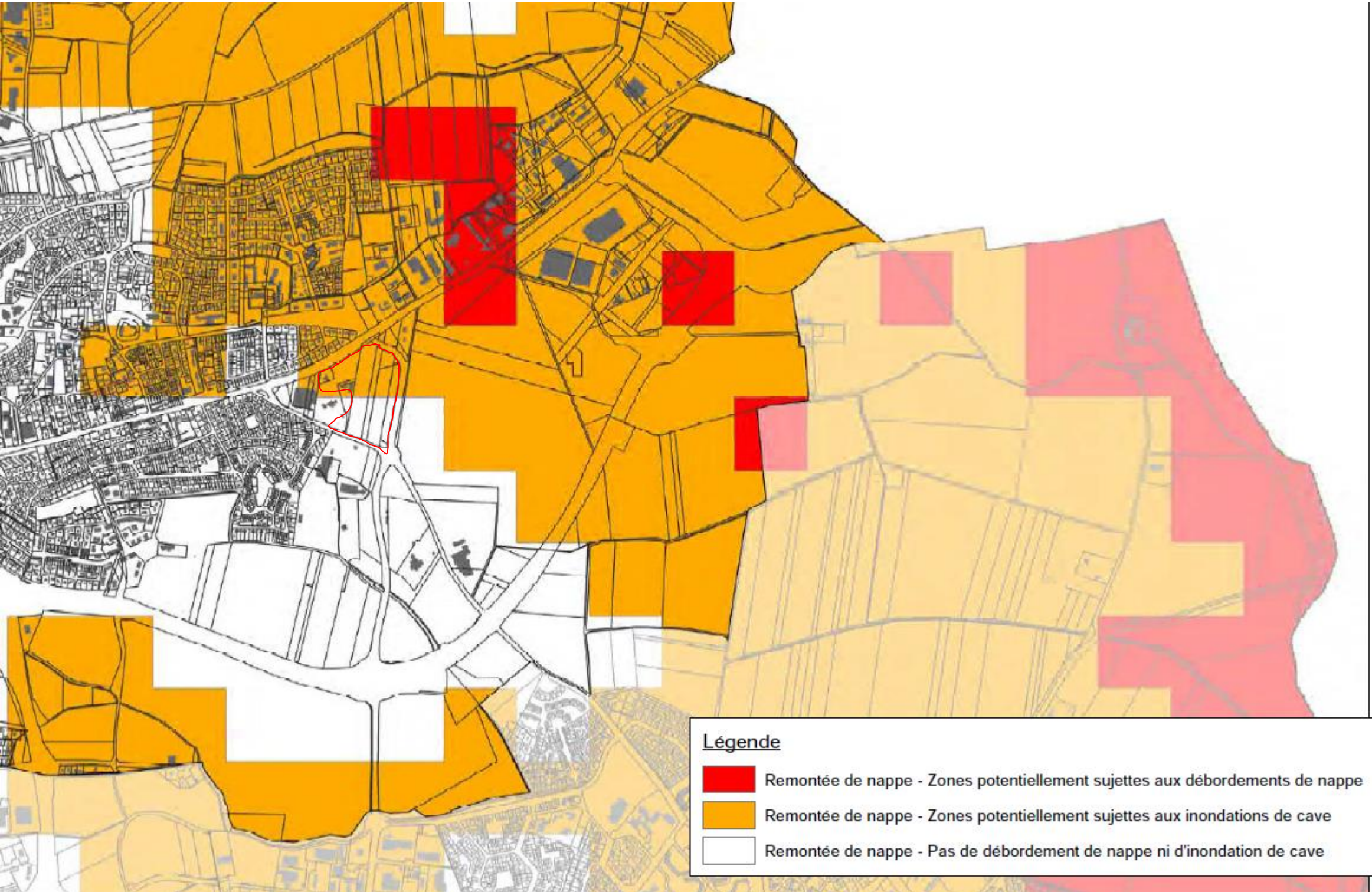


Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 31 mars 2022

TR22-186_NEXITY_Saint-Apollinaire_Cas par cas_Annexes

ANNEXE 8 : CARTES DES RISQUES NATURELS

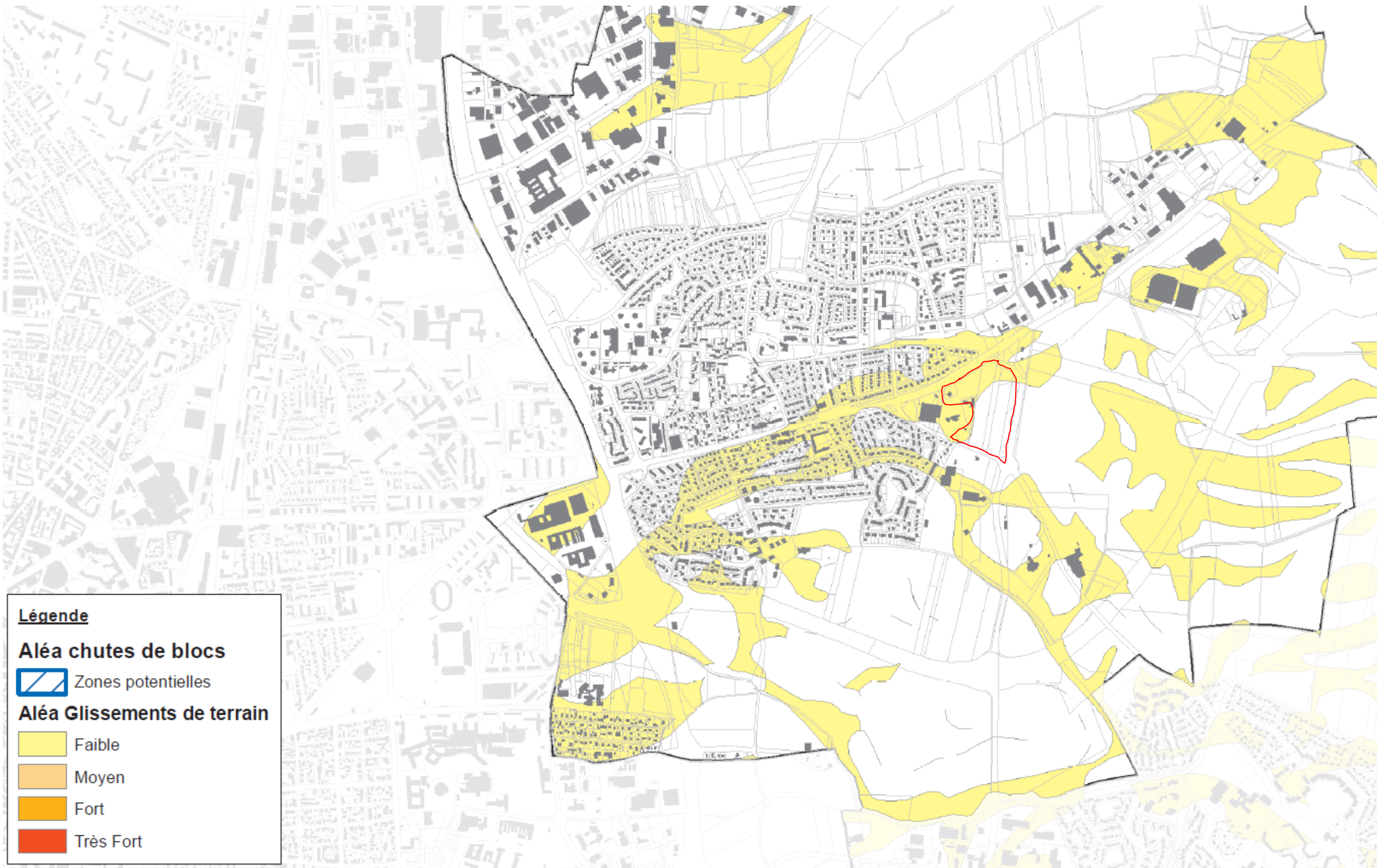
ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE ET GRAVITÉ :



Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 24 mars 2022

ANNEXE 8 : CARTES DES RISQUES NATURELS

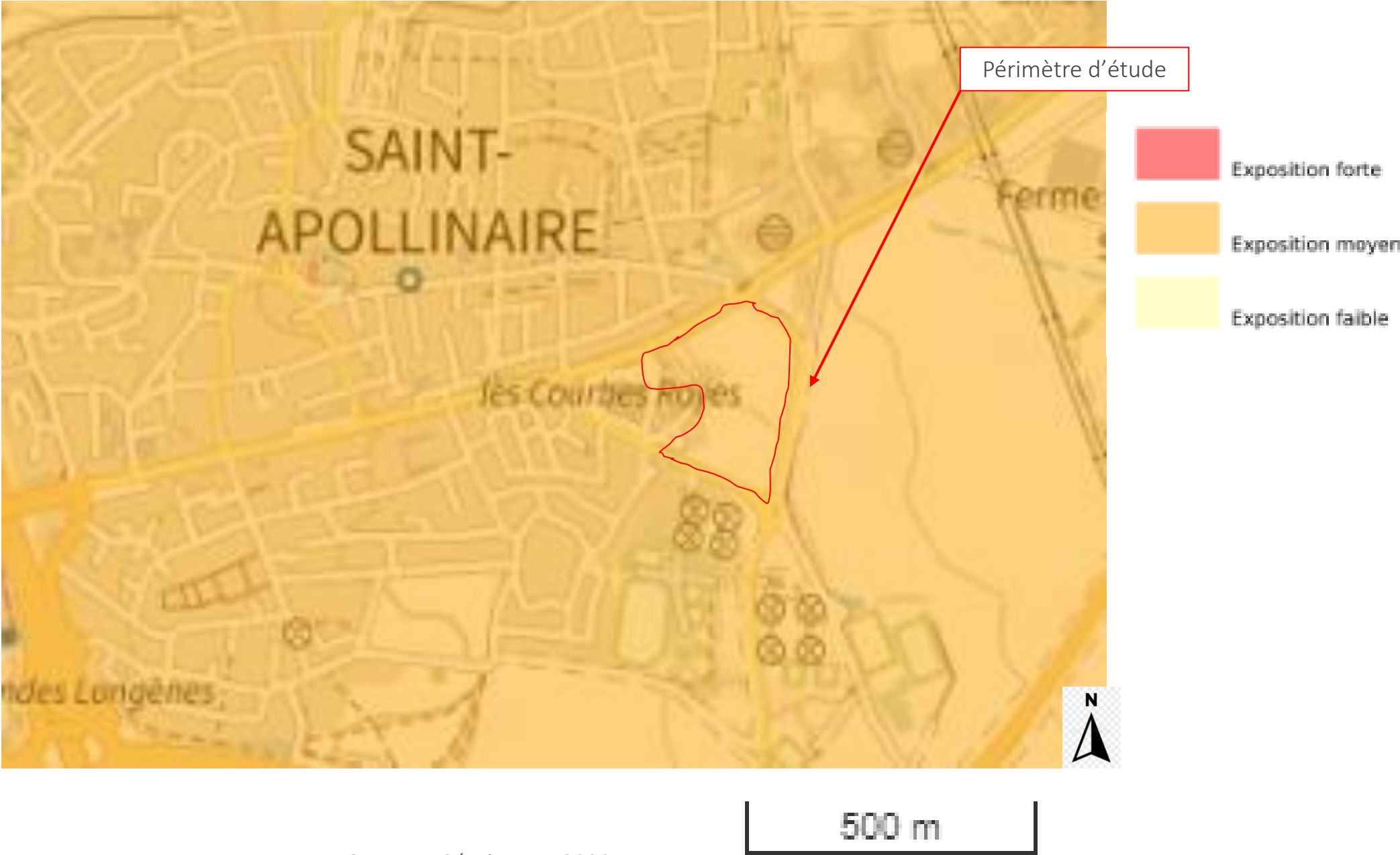
ZONES DE POTENTIEL GLISSEMENT DE TERRAIN ET GRAVITÉ :



Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 19 décembre 2019

ANNEXE 8 : CARTES DES RISQUES NATURELS

EXPOSITION MOYENNE AU RISQUE DE RETRAIT- GONFLEMENT DES ARGILES AU DROIT DU SITE :



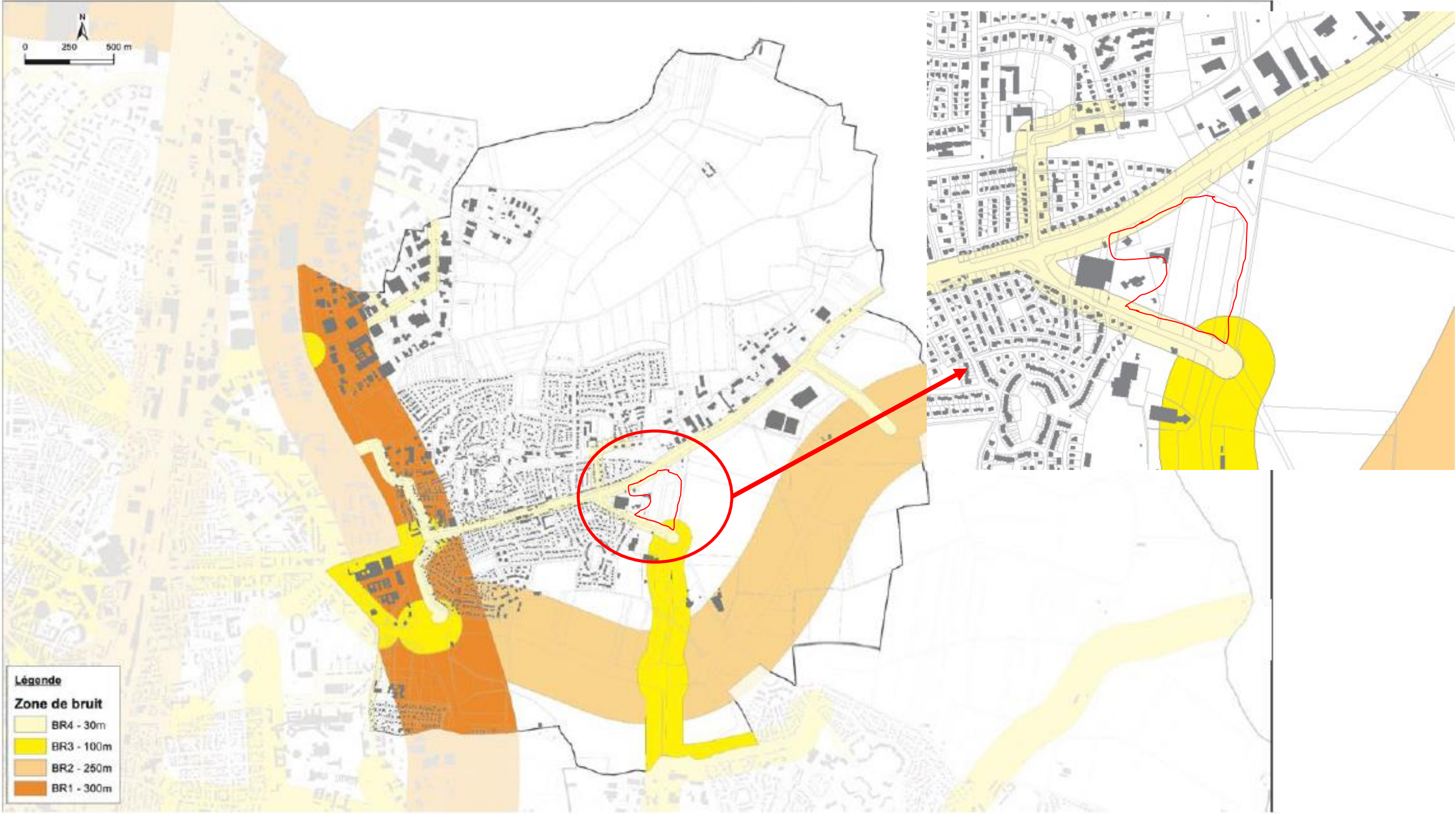
Source : Géorisques, 2023

ANNEXE 9 : CARTES DES RISQUES ANTHROPIQUES

SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES :

Annexe 6.5.2 - Plans
Secteurs affectés par le bruit des
infrastructures de transports terrestres

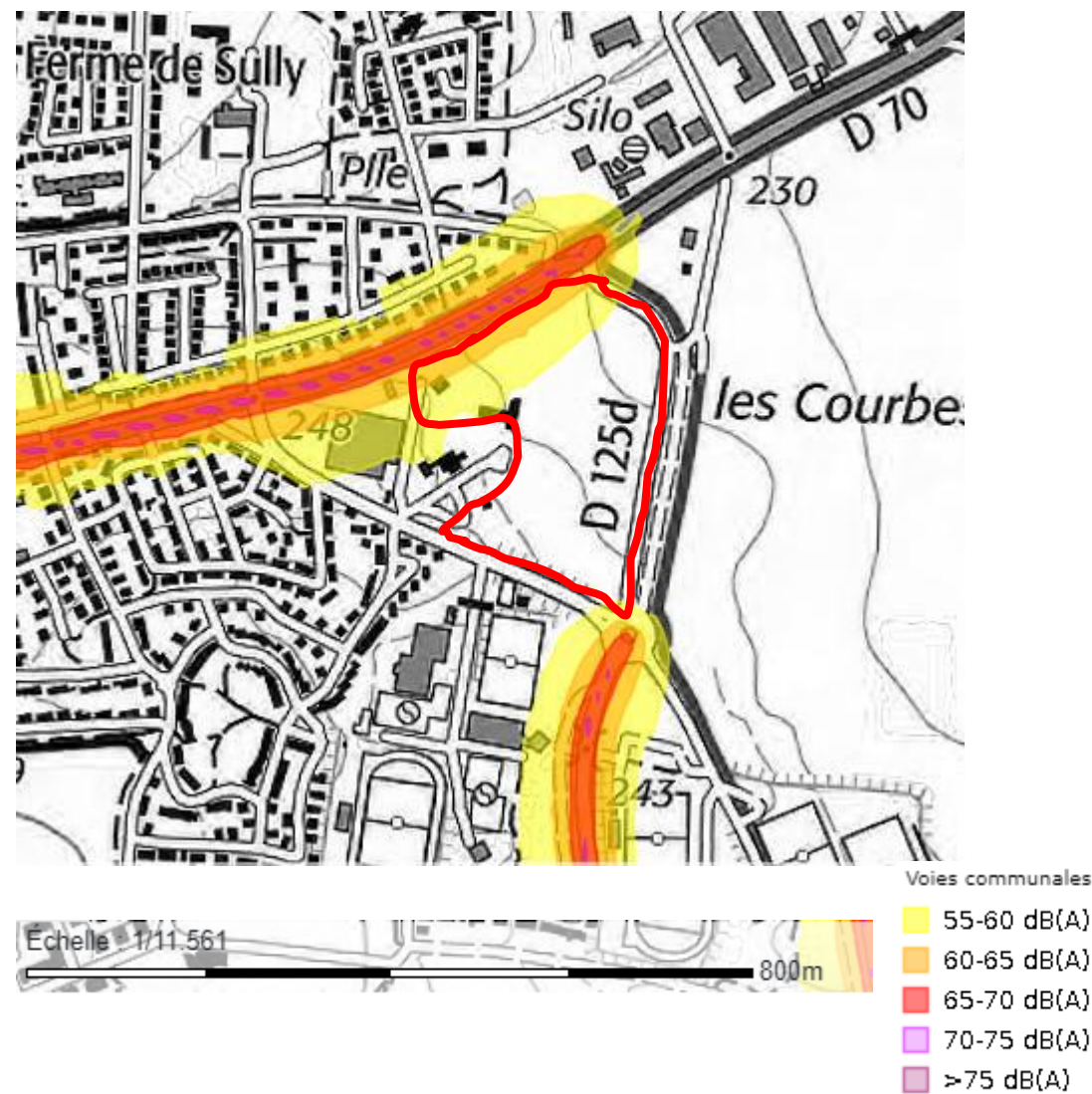
SAINT-APOLLINAIRE



Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 23 décembre 2019

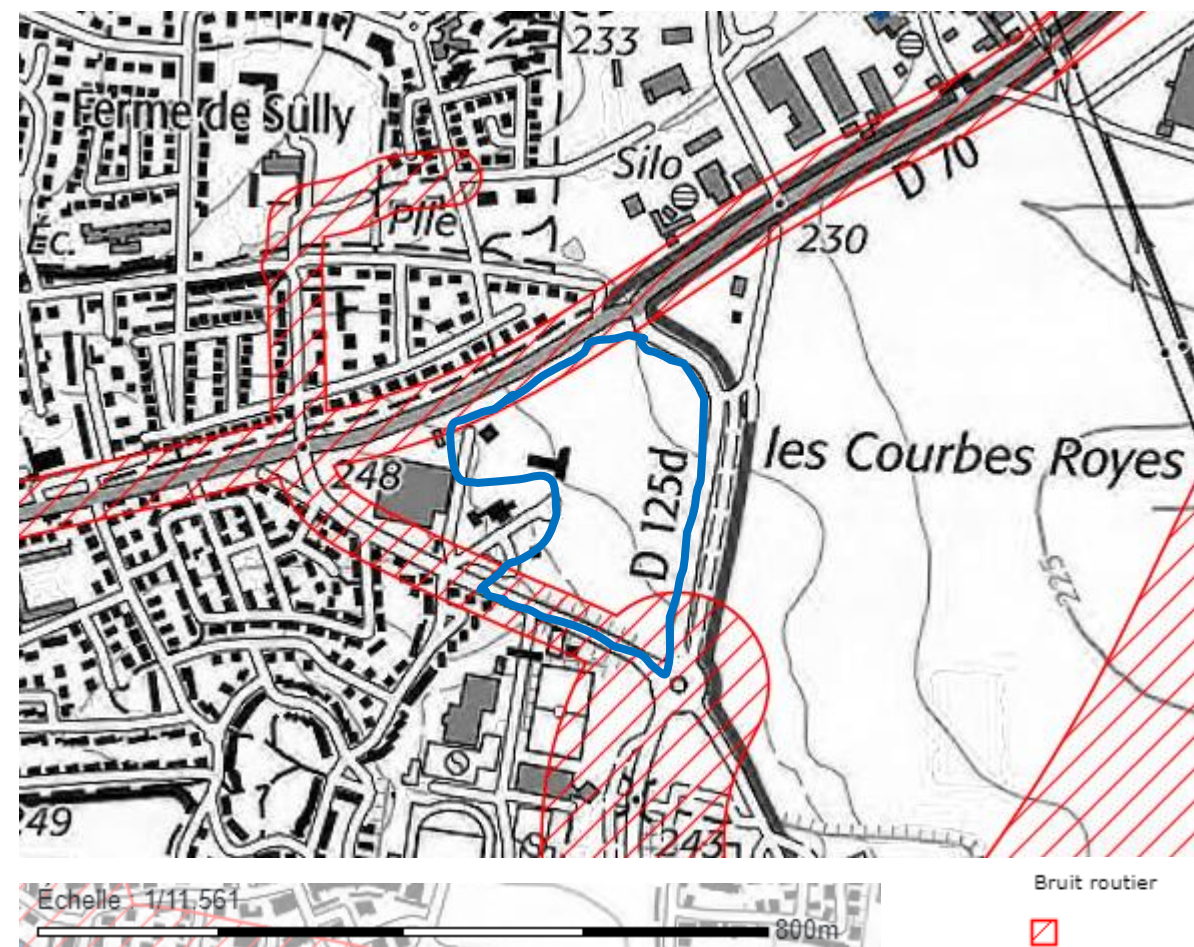
ANNEXE 9 : CARTES DES RISQUES ANTHROPIQUES

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE 2ÈME ÉCHÉANCE - TYPE A Lden:



Source : Carte de bruit stratégique 2ème échéance - type A Lden
DDT 21 (Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or)

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE 3ÈME ÉCHÉANCE - TYPE B :



Source : Carte de bruit stratégique 3ème échéance - type B
DDT 21 (Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or)

ANNEXE 9 : CARTES DES RISQUES ANTHROPIQUES

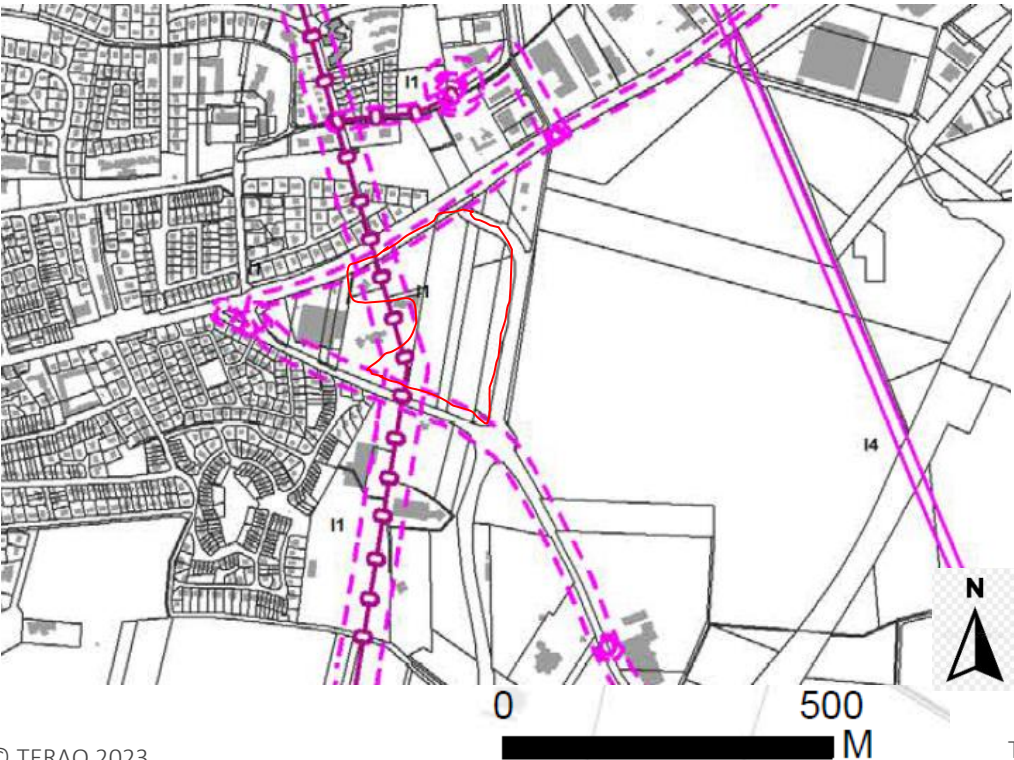
RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES :



- Produits chimiques
- Hydrocarbures
- Gaz naturel

Source : Géorisques, 2023

500 m



THÈME DES CANALISATIONS : I1 I3 I4

- I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- I3 Canalisation de transport de gaz et d'hydrocarbures
- I4 Ligne électrique aérienne

Source: PLUi-HD OAP DIJON METROPOLE 11 février 2022

SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE LES PLUS PROCHES DU SITE :



Source : Géorisques, BASOL et BASIAS, 2023

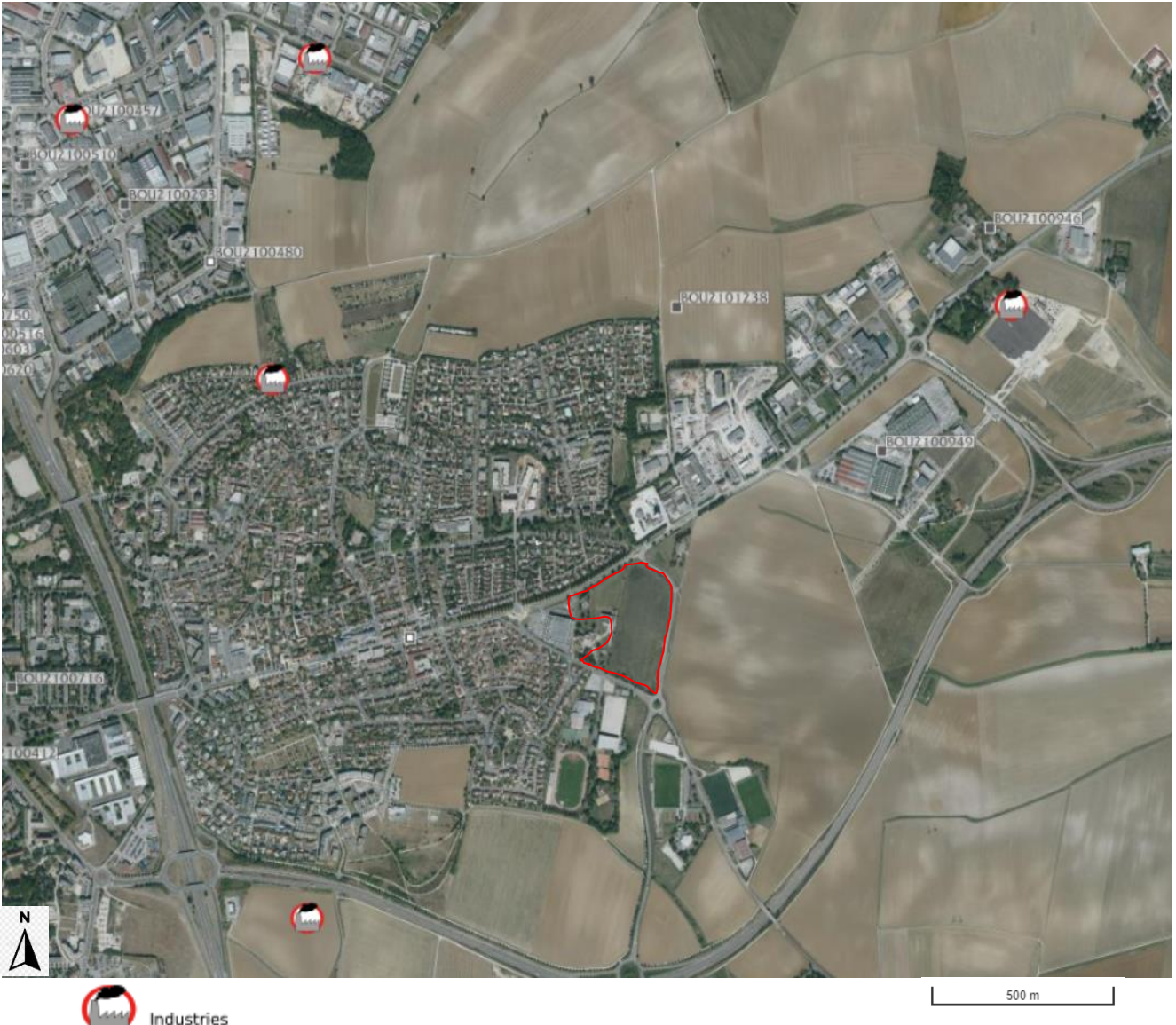
- Emprises des sites industriels
- Localisations des sites industriels
- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)

500 m

ANNEXE 9 : CARTES DES RISQUES ANTHROPIQUES

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NON SEVESO :

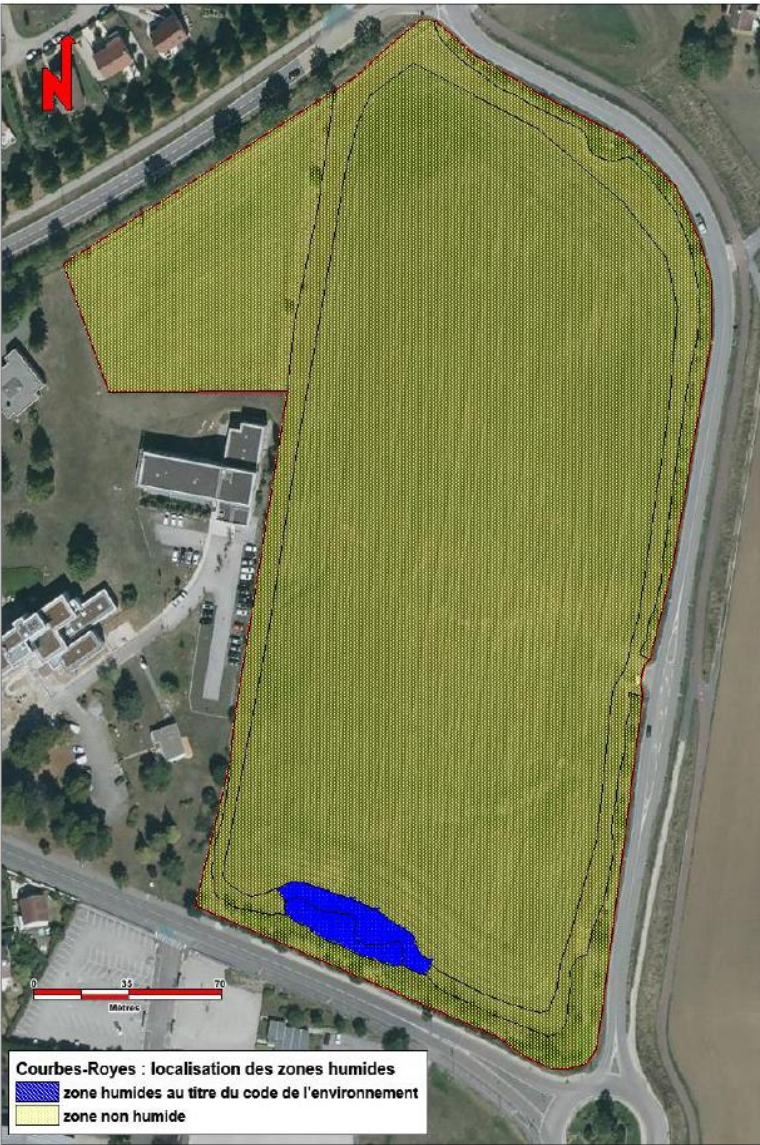
ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT DES REJETS ET TRANSFERTS DE POLLUANTS:



Source : Géorisques, 2023

ANNEXE 10 : CARTE DE LOCALISATION ET PHOTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES

CARTE DE LOCALISATION ET PHOTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES RECENSÉES SUR SITE :



Source : Nexity, Soutenance n°3, 20 janvier 2023



Source : Nexity, Soutenance n°3, 20 janvier 2023

La zone humide recensée par l'écologue dans l'étude faune/flore d'avril 2023 est d'origine artificielle, elle s'est formée à partir d'un dépôt de terre au niveau de la limite Sud du site, à proximité du talus. Le profil est baigné par une nappe d'eau temporaire gravitaire, en provenance du talus, l'eau stagnant entre ces deux points hauts. Cette origine explique l'identification pédologique et l'absence d'éléments botaniques propres aux zones humides.

Le projet prévoit la destruction de cette zone artificielle mais souhaite la compenser par la création de zones de biodiversité à caractère humide au sein du parc (création de bassins paysagers et de noues sur environ 2100 m2). Ces mesures renforcées par la plantation de nombreux arbres et la création du parc permettront de créer des espaces propices à la biodiversité.

ANNEXE 11 : ETUDE FAUNE/FLORE/ZONE HUMIDE

Document intitulé « Etude faune / flore / habitats / zones humides du projet d'aménagement Courbes Royes », avril 2023 (cf. document distinct joint)



Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate

ANNEXE 12 : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ISO 14001 DE NEXITY

Document intitulé «ISO 14001 Politique environnementale signée 2022 09 20» (cf. document distinct joint)

